

Conseil communal de Gland

commission de gestion

Rapport concernant le développement et le fonctionnement du Service de la culture

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission de gestion, composée des membres suivants :

- Myriam Grandjean, 1er membre et rapporteur
- Fabienne Bill
- Philippe Blanchut
- Pascal Chollet
- Moritz de Hadeln
- Roger Hemberger
- Anita Waeber

s'est réunie les 20 août, 10 septembre, 24 septembre, 29 octobre, 26 novembre, 17 décembre 2018, 7 et 14 janvier 2019.

Une réunion a également été organisée le 12 novembre 2018, en compagnie de Mme Isabelle Monney, Municipale et de Mme Sandrine Faure, Cheffe du Service de la culture.

La commission de gestion s'est penchée sur le domaine « culture » car ce service est en constante évolution et notre ville, grâce à tous les efforts entrepris dans ce domaine, commence à se faire une place dans le panorama culturel régional et cantonal.

Selon le rapport des comptes 2017

- les charges sont de 1'592'171.45
- les revenus sont de 312'392.45.

Ce service représente 1,7 % du montant total du budget.

Selon Mme Monney, le but de cette législature est d'ouvrir la culture à tous et que celle-ci serve de lien entre les habitants de Gland. Le premier axe est de proposer une offre jeune public et d'établir une culture mobile, afin que tous les quartiers de la ville puissent avoir accès. La conception est d'offrir à Gland une action culturelle originale qui se distingue d'initiatives prises par d'autres villes.

Les trois maîtres-mots à retenir sont : artistique-pédagogique-festif. Voilà la vision culturelle de Gland telle que souhaitée par le Service de la culture.

Personnel du service

Ce service est composé de 3.3 ETP répartis de la façon suivante :

- 1 cheffe de service à 80%
- 1 assistante administrative à 60%
- 1 assistante en promotion culturelle à 50%
- 2 régisseurs de théâtre à 70% chacun

Mme Faure occupe son poste depuis cinq ans. Elle est entrée en fonction en septembre 2013. Elle n'a jamais reçu de cahier des charges mais uniquement un descriptif de poste remis à son engagement. Au sein du Service de la culture, seulement les deux régisseurs du Théâtre de Grand Champ ont un cahier des charges.

Comme relevé dans un rapport précédent de la commission de gestion (datant de décembre 2017), il serait judicieux que chaque employé reçoive un cahier des charges afin de connaître exactement sa mission.

Théâtre de Grand-Champ (et son foyer)

Ce Théâtre existe depuis trente ans mais n'était pas exploité pleinement. Actuellement, l'offre est riche de propositions:

- pièces de théâtre
- spectacles d'humour
- spectacles de musique
- spectacles jeune public
- projections de film

Si les domaines représentés sont bien diversifiés, les sociétés et associations locales n'ont pas été délaissées et peuvent présenter leur spectacle dans ce lieu. Elles obtiennent ainsi un appui de la part de la Commune.

L'offre représente aussi bien une culture populaire et également une culture plus « pointue ».

Les spectacles présentés permettent également de découvrir et promouvoir de nouveaux talents. En exemple, les cafés-concerts accueillent notamment des musiciens de la région saisissant l'occasion de se faire connaître.

Le lien avec les écoles s'est renforcé. Des spectacles sont proposés aux établissements scolaires, assortis d'un volet pédagogique, sous forme de médiation culturelle.

Nous devons mettre en évidence un changement notable concernant la gestion d'une partie des spectacles du Théâtre. Depuis septembre 2017, le Service de la culture a repris les activités « pièces de théâtre » de l'association Evento. Cette reprise a été décidée par la Municipalité afin de ne pas mettre en péril les activités de cette association. En effet, d'après les informations transmises par Mmes Faure et Monney, sans cette intervention, l'association Evento risquait la mise en faillite.

La Commune profite de son réseau d'affichage et des supports numériques type Facebook, afin de promouvoir plus activement les pièces théâtrales à l'affiche.

L'association Evento a gardé les six soirées « Humour » qui connaissent un franc succès, avec un nombre important d'abonnés.

La commission de gestion se pose des questions sur les charges supplémentaires engendrées par la reprise des activités d'Evento.

- Selon le rapport des comptes 2017, les charges pour les activités culturelles étaient de CHF 724'823.75

Cinéma

La manifestation Open Air, se déroulant en juillet, a beaucoup de succès. C'est le seul Cinéma Open Air encore actif dans la région. Une programmation familiale et tout public, avec des films récents et à un tarif raisonnable, permet aux Glandois et habitants de la région de passer un bon moment.

Quant aux séances cinéma proposées dans le Théâtre de Grand Champ sous l'appellation Gland'Ecran, elles ne drainent pas un nombre important de spectateurs.

Cependant, cela ne génère pas de déficit. A noter, en moyenne, pour une séance Ciné-Familles, la salle compte environ 30 à 60 personnes. Pour le Ciné-Seniors, entre 25 et 45 personnes. Concernant les films du soir, plus ils sont récents, plus nombreux sont les spectateurs mais la fréquentation reste faible. En 2017, sur un total de 23 films présentés, il y a eu 655 spectateurs.

L'introduction, voici deux ans, des projections Ciné-Actuel s'est heurtée à l'absence d'un décodeur cinéma homologué par les distributeurs, limitant ainsi le choix des films récents disponibles, parmi d'autres ceux des compagnies Disney ou Warner.

L'achat d'un nouveau décodeur plus performant est onéreux, apparemment entre 50'000 et 60'000 francs. Toutefois, un tel investissement devrait faire partie de l'équipement de base du Théâtre, si la volonté est d'en faire une réelle salle de cinéma et ainsi changer auprès du public le sentiment que les projections de Gland'Ecran sont limitées à une programmation de type ciné-club.

Une petite équipe est chargée du choix des films. Pour Ciné-Actuel, un système de votation a été mis au point parmi les membres de cette équipe. Toutefois, il n'existe aucun statut qui structure les compétences des membres. Le groupe se réunit une ou deux fois par an pour jeter les bases du programme de la saison suivante.

A nouveau, l'accès au jeune public est fortement soutenu : des entrées gratuites sont parfois proposées aux familles ayant des difficultés sociales.

De plus, les unités d'accueil pour écoliers (UAPE-Encadrement parascolaire pour écoliers) viennent également quelques mercredis après-midi.

Marketing / Affichage

Selon Mmes Monney et Faure, le Service de la culture a dû se battre afin d'obtenir un affichage culturel, visible dans tous les quartiers. Les choses se sont faites petit à petit car au début, il n'y avait pas le budget. Actuellement, la Ville possède 48 surfaces d'affichages, réparties en 6 réseaux de 8 affiches. Les emplacements ont été choisis par le Service de la Culture en partenariat avec la Société Générale d'Affichage (SGA).

Le Service de la culture édite régulièrement des affiches, souvent esthétiquement originales. Néanmoins, pour certaines, les règles de lisibilité et d'efficacité en matière de publicité semble ne pas toujours avoir été une priorité. Bien que souhaitable, le Service de la culture dit ne pas avoir les moyens financiers de consulter une agence de marketing professionnelle.

Des prospectus sont également imprimés et distribués à 120'000 exemplaires aux habitants de Gland et environs. Ces prospectus sont aussi disponibles au guichet du Service de la culture, ouvert au public, durant les heures de bureau.

De plus, les réseaux sociaux et le site internet de la Commune sont largement utilisés afin de communiquer l'offre culturelle.

Les nouveaux habitants de Gland reçoivent des bons cinéma et spectacle jeune public s'il s'agit d'une famille ou de bons cinéma et spectacle de théâtre s'il s'agit d'adultes.

Comme mentionné précédemment, la stratégie consiste à attirer le jeune public car celui-ci sera le public de demain. C'est une manière de fidéliser sur le long terme le spectateur.

La commission salue cette initiative car notre population est composée de nombreuses familles.

Subventions

Le soutien aux acteurs culturels :

« Les soutiens – ou subventions – sont essentiels à l'émergence et à l'existence d'une vie culturelle dynamique et foisonnante dans notre commune ».

Par ce « leitmotiv », le Service de la culture de la Ville de Gland connaît plusieurs types de soutiens respectivement subventions, mentionnés dans le rapport de gestion comme suit :

- Soutien en termes de services et de prestations
- Soutien individuel
- Subventions ponctuelles
- Subventions annuelles

Selon le rapport des comptes 2017, les subventions se montent :

- Ecole de musique CHF 129'487.10
- Subventions annuelles CHF 110'000.00
- Subventions ponctuelles CHF 35'600.00

Les diverses procédures d'obtention de subventions ainsi que les barèmes de subventions d'études musicales sont décrites sur le site internet de la Commune sous :

<http://www.gland.ch/vivre-a-gland/culture/subventions.html>

En remplissant les formulaires de demande de subvention ponctuelles ou annuelles, les besoins et/ou preuves doivent être faits par les demandeurs auprès du Service de la culture. L'attribution des subventions est décidée par la Municipalité suivant le budget du projet déposé. Concernant la reconduction des subventions annuelles, les demandes sont à présenter avant le 31 mai de l'année courante.

Dans le cadre du budget annuel, la Commune octroie des subventions et garanties de déficit à une dizaine d'associations, partenaires culturelles de la Ville de Gland.

Pour ce qui concerne des contrats et/ou conventions pour des subventions annuelles, nous n'avons pas obtenu une position claire des responsables de la culture. Il n'y a pas de contrats signés avec des partenaires recevant des subventions annuelles, par contre des conventions ont été mises en place. La commission n'a pas reçu de document type.

Pendant la séance du 12 novembre, Mme Isabelle Monney n'a pas pu donner une réponse claire concernant les paramètres d'acceptations des demandes, des critères et des notations d'évaluations des offres données par des demandeurs. Le mode décisionnel pour les subventions tient compte des compétences municipales.

Les décisions se prennent de la façon suivante :

- montant inférieur à CHF 10'000.- par le Service de la culture
- montant supérieur à CHF 10'000.- par la Municipalité

La commission de gestion relève que des critères, un barème d'annotations et la procédure devraient être repris dans un règlement communal afin que le Conseil puisse juger de la pertinence de cette ligne au budget de la Commune.

La Pépinière

Sous Gland.ch, voici l'explicatif décrivant ce lieu :

«Ce lieu soutient, accueille et accompagne des projets participatifs, qu'ils soient socio-culturels ou artistiques. Il s'adresse tout particulièrement aux jeunes et/ou aux artistes (confirmés ou en devenir), ayant besoin d'un espace provisoire, permettant la réalisation de leur projet et/ou de leur création.

Son originalité réside dans l'implication de la population, selon la volonté des initiateurs, le [service de la jeunesse](#) et le [service de la culture](#) de la Ville de Gland. Ainsi, tous les projets font l'objet d'une présentation par les artistes ou les jeunes eux-mêmes. Autre particularité: un espace de vie, de socialisation et de création. »

En 2015, un appel à projets a été lancé. Trois artistes ont été retenus. Il s'agissait de Mme Annen, Mme Schwerzmann et Mme de Perrot.

Par la suite, trois compagnies des arts vivants sont venues investir temporairement les lieux. Leur nom n'apparaît pas dans le rapport de gestion 2017 de la Municipalité, car selon Mme Faure, elles ne sont restées que peu de jours.

Les résidents actuels sont les suivants :

Salle des arts vivants : Mme Annen

Salle des arts visuels : Mmes de Perrot et Schwerzmann

Mme Faure admet qu'elle n'a pas eu le temps de relancer de nouveaux appels à projets.

Comme nous pouvons le constater, les trois artistes présentes actuellement sont résidentes depuis les débuts de la Pépinière (2015).

Elles n'ont pas reçu de date butoir, fait étonnant car le rapport de gestion 2017 mentionne en page 120 que les candidats retenus se voient octroyer un espace, un espace temps et doivent partager les locaux pour une durée limitée.

Cela est également mentionné sur le formulaire officiel « Appel à projets », disponible sur le site de la Ville de Gland.

Mme Schwerzmann, en plus de son projet photographique, a obtenu un mandat rémunéré de la Commune : le design graphique de la plupart des affiches et prospectus émis par le Service de la culture.

Quant à Mme de Perrot, cette artiste, en plus de son projet de base, donne des cours de dessin payants privés ou semi privés au sein des locaux de la Pépinière.

La commission pense qu'en l'absence d'un cadre clair pour les artistes, ceux-ci risquent de se sentir résidents permanents de ce lieu. On s'éloigne des buts à la base du projet de la Pépinière : aider des artistes ayant besoin d'un coup de pouce temporaire.

La commission formule le voeu que la Municipalité revienne aux buts initiaux de la Pépinière et élabore un règlement communal pour ce beau projet de soutien aux artistes régionaux.

Sur les terres du Baron Guigner

Dernièrement, le Service de la culture, en collaboration avec le Château et la Ville de Prangins, ont créé le parcours d'un sentier historique entre le Château et la Lignièrre. Ce parcours inclut la Villa Rose. Il est toutefois un peu tôt pour évaluer la portée de cette initiative. Ne possédant ni musée ni château, Gland se doit de mettre en valeur son passé historique, ce à quoi le Service de la culture s'efforce de contribuer.

Fête de la danse

Notre ville et Rolle sont les seules communes de la Côte proposant cette manifestation.

La première édition s'est déroulée en 2017. Au vu de son succès auprès du public, la deuxième édition a eu lieu au printemps 2018, dans différents lieux et quartiers de Gland, en association avec la Commune de Rolle. Cette manifestation se déroule le même week-end dans trente villes de Suisse. A relever, dans la région, Gland possède le plus grand nombre d'école de danse sur son territoire, proportionnellement au nombre d'habitants.

Fête de la Musique

En 2015, la fête avait été agendée le samedi 15 juin. En 2016, ce fût une fête itinérante ayant lieu un samedi de juin également.

Le public était peu nombreux, il y avait trop de concurrence avec d'autres villes (notamment avec Nyon).

Dès 2017, la conception de base a été abandonnée au profit d'une scène musicale prenant place un mercredi soir de juin, durant le marché, sur la Place de la Gare.

Commission Culturelle

« La commission culturelle contribue de façon significative à la promotion culturelle par ses projets essentiellement tournés vers les acquisitions artistiques et leur diffusion. » Voici la mission de la commission culturelle de Gland, telle que mentionnée dans le rapport de gestion 2017. En effet, selon son règlement datant de 2002, son rôle consiste à proposer des œuvres d'art pour embellir l'espace urbain de la ville de Gland, en disposant d'un budget de 20'000.- CHF par année. Il y a quelques années, une proposition de modification du règlement a émergé de la part de la commission culturelle dans le but d'étendre ses champs d'action au niveau de la culture. Néanmoins, selon les propos de la Municipale, Mme Isabelle Monney, la Municipalité de Gland n'a pas souhaité entrer en matière par rapport à ce projet.

La commission composée de sept membres (dont la Présidente, la Municipale Mme Isabelle Monney et la Cheffe du Service de la culture, Mme Sandrine Faure), se réunit trois à quatre fois par année. Cette commission devrait rendre « visite à des artistes pour évaluer les possibilités d'acquisition et faire des choix » comme notifié sur la page internet Gland.ch.

En 2015, la commission a été l'instigatrice de l'achat de la sculpture « Toni » sise au pied du Buffet de la Gare.

La commission culturelle a également, en 2014, été un des membres du jury du concours, mis en place par le Service de la culture, concernant l'acquisition d'une oeuvre sur la Place de la Gare. La *moneypress* « Vincentime », de l'artiste Vincent Kohler, était sortie gagnante.

Depuis peu, les activités de la commission culturelle ont complètement changé puisque les visites aux artistes de la région ne se font plus et par conséquent les achats des œuvres non plus. Pourtant, c'est la seule mission de cette commission jusqu'à présent. Le rôle de la commission culturelle pouvait encore davantage être remis en question après l'installation de l'œuvre « La feuille » sur le giratoire de la route Suisse et l'avenue du Mont Blanc. En effet, c'était le projet de collaboration entre le Service de la culture et le Service des espaces verts auquel la commission culturelle n'était pas du tout associée ni même informée.

Selon les propos de Mme Faure, la commission culturelle n'est pas le seul organe susceptible de proposer des œuvres pour enrichir le patrimoine culturel de la Commune. Néanmoins, selon le règlement actuel, cela reste son unique objectif.

Elle relève que l'intervention culturelle en ville est en lieu avec la commission culturelle.

Durant ces cinq dernières années, la commission culturelle a participé principalement à des projets émanants du Service de la culture.

Dernièrement, cette commission a été à l'initiative d'un projet porté avec enthousiasme et réussite : les boîtes à livres.

Cette idée est venue à l'un de ses membres lors d'une visite dans une ville en Suisse alémanique, possédant déjà ce type de boîtes.

Conclusion

La commission salue le travail important entrepris par le Service et son dynamisme afin de promouvoir et développer la culture au sein de notre ville. Les axes principaux choisis, basés sur le lien social et favorisant la culture mobile, afin de connecter les différents quartiers et leurs habitants, contribuent à une culture non élitiste, accessible à tous.

La commission est toutefois surprise du manque de cadre et d'une certaine opacité dans l'utilisation des fonds alloués pour les subventions au sein du Service de la culture.

L'augmentation du budget en 2019 demande de poser un cadre clair et transparent de la part de la Municipalité.

La commission souhaite également remercier le Service de la culture d'avoir repris certaines activités d'association afin de sauvegarder une offre théâtrale dans notre ville.

Voeux de la commission de gestion

- Rédaction des cahiers des charges pour tous les employés du Service comme déjà demandé dans le rapport de décembre 2017 au sujet de la gestion des ressources humaines au sein de la Commune
- Rédiger un règlement communal au sujet de la Pépinière
- Rédiger un règlement communal au sujet des subventions et soutiens aux acteurs de la vie culturelle glandoise
- Actualiser les compétences et le rôle de la commission culturelle comme cette commission en a déjà fait le souhait par le passé
- Rendre l'équipement des projections cinéma au Théâtre de Grand Champ conforme aux exigences des distributeurs commerciaux, afin d'en faire une salle homologuée comme cinéma et donner un statut à l'équipe chargée du choix des films de Gland'Ecran

Pour la commission de gestion :

Myriam Grandjean
1er membre et rapporteur

Fabienne Bill

Philippe Blanchut

Pascal Chollet

Moritz de Hadeln

Roger Hemberger

Anita Waeber

Gland, le 14 janvier 2019